

CONSEIL DE CHOLET AGGLOMERATION

26 MAI 2026 – A 18H00

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de Communauté du 23 avril 2026.

0 - PAS DE COMMISSION

0-1 - DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL TRANSPORTS PUBLICS DU CHOLETAIS

0-2 - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES - COMPOSITION

0-3 - COMMISSIONS - COMPOSITION

0-4 - COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER - COMPOSITION

0-5 - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - COMPOSITION

0-6 - COMITE D'ADMISSION AU SERVICE DE TRANSPORTS A LA DEMANDE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

0-7 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE CHOLET AGGLOMERATION DANS DIVERS ORGANISMES

0-8 - CONSEILS DE SURVEILLANCE DES CENTRES HOSPITALIERS DE CHOLET ET LYS-HAUT-LAYON - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'AGGLOMERATION

0-9 - VEHICULES DE SERVICE ET DE FONCTION - EMPLOIS ET FONCTIONS ATTRIBUTAIRES

0-10 - COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE - FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET DE L'ADMINISTRATION

0-11 - COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE - FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET DE L'ADMINISTRATION

0-12 - COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN - FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET DE L'ADMINISTRATION

0-13 - EMPLOIS DE COLLABORATEUR DE CABINET - DEFINITION DE L'ENVELOPPE DE REMUNERATION

0-14 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

0-15 - ADHESION A ATLANSUN - ANNEE 2026

0-16 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ANJOU LOIRE TERRITOIRE ENERGIES - EXERCICE 2024

0-17 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ANJOU LOIRE TERRITOIRE PUBLIC - EXERCICE 2024

0-18 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ALTER ECO - EXERCICE 2024

0-19 - VENTE DE TERRAIN A LA SOCIETE SDEI - ZONE DE L'ECUYERE A CHOLET

0-20 - CESSION DE TERRAIN A LA SCI DENECHERE - ZONE DU GRAND VILLAGE - TREMENTINES

0-21 - CREATION D'UNE VOIE VERTE ENTRE CHOLET ET NUEIL-LES-AUBIERS-PROROGATION PAR AVENANT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (COT) AVEC SNCF RESEAU

0-22 - DEPOTS D'OEUVRES EN VUE DU REAMENAGEMENT DU MUSEE D'ART